

FICHE PRODUIT

MOTOPASS

1. Les Assurés

- Tous profils de motards, y compris jeunes conducteurs détenteurs d'une ou plusieurs motos
- Les assurés n'utilisant pas leurs véhicules toute l'année (option suspension des garanties)
- Les malusés de 21 ans (sous condition) à 75 ans, ayant une fréquence de sinistres élevée ou des antécédents d'aggravation comme une résiliation par un précédent assureur pour fréquence de sinistre ou non-paiement de prime.

2. LES GARANTIES

FORMULES ET GARANTIES	F1	F2	F3
Responsabilité Civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours Suite à Accident	✓	✓	✓
Incendie - Explosion - Tempête		✓	✓
Vol		✓	✓
Bris des glaces cylindrée > 50cm ³		✓	✓
Catastrophes Naturelles		✓	✓
Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et Actes de terrorisme		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓
Protection juridique cylindrée ≥ 600cm ³		✓	✓
Garantie casques jusqu'à 250 € et des gants jusqu'à 70 € <i>Casque et gants de moins de 5 ans, endommagés suite à un accident de la circulation</i>		✓	✓
Garantie valeur à neuf 12 mois		✓	✓

Seule la formule 1 est accessible pour les véhicules non homologués.

En cas de déclaration de plus de 2 sinistres vol dans les 36 mois, les formules 2 et 3 sont exclues.



GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE : informations juridiques + assistance judiciaire + prise en charge des frais de stage de récupération de points (*jusqu'à 260 €*) + financement du passage du nouveau permis suite à perte totale des points ou retrait (*dans la limite de 500 €*). En option pour les cylindrées < 600 cm³.



OPTIONS	F1	F2	F3
Assistance Niveau 1 : sans franchise kilométrique Niveau 2 cylindrée >50cm3 : niveau 1 + véhicule de remplacement Niveau 2 cylindrée <50cm3 : niveau 1 + couverture en cas de panne	✓	✓	✓
Franchise fixe Dommages Tous Accidents/ Vol et Incendie de 400 € (Basique, Routière, Roadster, GTO, Custom et Trail de cylindrée > 400cm3)		✓	✓
Rachat de franchise Dommages Tous accidents cylindrées > 400cm3 (Hors quad - en cas de sinistre avec tiers identifié)			✓
Garantie des accessoires vestimentaires et hors série cylindrées >50cm3 (bottes, combinaison, blouson, pantalon, gilet airbag, top-case, valises...) 2 000 € 4 000 € 6 000 €		✓	✓
Protection juridique cylindrées <600cm3	✓	✓	✓
Protection juridique cylindrée ≥ 600cm3	✓		
Garantie pertes financières (LOA ou LLD)		✓	✓
Protection du conducteur (décès et incapacité permanente) Niveau 1 : 10 000 € et 200 000 € Niveau 2 : 15 000 € et 300 000 € Niveau 3 : 30 000 € et 500 000 €	✓	✓	✓
<i>Doublement du capital si port d'un gilet airbag</i>			
Suspension intempéries 3 à 6 mois de suspension Hors profil malussé - Fractionnement annuel obligatoire		✓	✓
Garantie casques jusqu'à 250 € et des gants jusqu'à 70 € Casque et gants de moins de 5 ans, endommagés suite à un accident de la circulation	✓		

3. LES FRANCHISES

Franchise bris de glaces	Néant
Incendie –Explosion -Tempête – vol Dommages Tous Accidents	<p>Franchises variables égale à 15% des dommages ou du Vol avec un Minimum et un Maximum</p> <p><i>Hors option réduction de franchise et avec l'installation de l'antivol et du gravage :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jusqu'à 400cm³ : Franchise Min 200 € et franchise Maxi de 400 € ○ Au-delà de 400cm³ : Franchise Min 400 € et franchise Max de 800 € Franchise réduite de moitié en cas de tentative de vol du véhicule assuré. <p><i>Véhicules dotés du seul antivol :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jusqu'à 400cm³ : mini 220 € / maxi 440 € ○ Au delà de 400cm³ : mini : 440 € / maxi 880 €
Protection du conducteur	Franchise relative de 15% de l'Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique
DPRSA	Franchise relative 500 €
Protection Juridique	Franchise relative 230 €
Vol, incendie et dommages des accessoires hors-série du véhicule assuré	10% du montant du sinistre 50 € minimum
Franchise conducteur non dénommé (permis ≥ 3 ans)	750 €
Franchise conducteur novice (permis < 3 ans)	1 500 €
Catastrophes Naturelles	Franchise légale de 380 €

4. LES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

⑨ **VÉHICULE :**

- Tous types de 2 roues motos et quads répertoriés dans le fichier des véhicules, immatriculés en France. *La garantie des catégories GTO et Tricycle n'est proposée que pour certains profils dans le département 75 et les scooters ne sont pas acceptés dans le département 93.*
- Pour les véhicules non homologués, seule la formule 1 est proposée.

⑨ **DATE D'EFFET :**

9 PROTECTIONS VOL :

La garantie vol est subordonnée à l'installation d'un système de protection antivol.

Pour tous les véhicules, l'antivol mécanique agréé SRA ou antivol électronique agréé SRA est obligatoire à défaut une franchise de 30% sera appliquée.

Le gravage n'est plus obligatoire mais reste recommandé.

9 LES USAGES :

Déplacements privés / affaires :

Le véhicule est utilisé pour tous déplacements privés ou professionnels mais ne sert en aucun cas, même occasionnellement, à des transports à titre onéreux, soit de marchandises appartenant à des tiers soit de voyageurs ni à des coursiers ou livreurs.

En ce qui concerne les véhicules non homologués et non immatriculés, leur usage est strictement limité à l'utilisation sur les voies non ouvertes à la circulation publique ; la cotisation a été fixée en conséquence.

9 SOUSCRIPTEUR / CONDUCTEUR(S) :

- Personne physique ou morale, pour autant que le conducteur principal soit le gérant (KBIS obligatoire) âgée de 14 à 75 ans. ○ Titulaire d'un BSR/AM ou d'un permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule à assurer.
- Conducteurs ayant un CRM compris entre 0,50 et 1,50. Domicilié en France Métropolitaine, dans les villes ASNIERES SUR SEINE ; BOIS COLOMBES ; BOULOGNE BILLANCOURT ; BOURG LA REINE ; CHATENAY MALABRY ; CHATILLON ; CHAVILLE ; COURBEVOIE ; FONTENAY AUX ROSES ; GARCHES ; ISSY LES MOULINEAUX ; LA GARENNE COLOMBES ; LE PLESSIS ROBINSON ; LEVALLOIS PERRET ; MALAKOFF ; MEUDON ; MEUDON LA FORET ; NEUILLY SUR SEINE ; PUTEAUX ; RUEIL MALMAISON ; SCEAUX ; SEVRES ; ST CLOUD ; SURESNES ; VAUCRESSON ; VILLE D'AVRAY. Les Sportives et trails ainsi que les autres communes du département 92 ne sont pas ouverts à la souscription.
- Dans le département 75, les Tricycles sont acceptés pour les conducteurs pouvant justifier de 24 mois minimum d'antécédents 2 roues et n'ayant pas déclaré de sinistre responsable sur les 36 derniers mois. Dans le département 75, les GTO sont acceptés pour les conducteurs pouvant justifier de 36 mois minimum d'antécédents 2 roues et n'ayant pas déclaré de sinistre responsable sur les 36 derniers mois.
- Contrat en conduite exclusive pour les cylindrées de 125 cm³.
- Au cours des 36 derniers mois : Il n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal pour alcoolémie et/ou de stupéfiants, refus de se soumettre à un dépistage, délit de fuite ou refus d'obtempérer.
- Son permis n'a pas été suspendu ou annulé sur une durée de plus de 6 mois pour un autre motif qu'excès de vitesse.
- Au cours des 24 derniers mois : Il n'a pas été résilié par son précédent assureur pour un autre motif que le non paiement de cotisation.

PROFILS STANDARDS :

	Quad	Trial Enduros Cross	Scooter > 50cm ³ , Tricycle	Custom, Basique, Routière, GTO, Side- Car	Trail	Roadster	Roadster sportif	Sportive < 48 CV	Sportive> 48 CV
Antécédents exigés	Aucun				<p>Jusqu'à 36 ans : 1 mois d'antécédent exigé</p> <p>Au-delà de 36 ans :</p> <p>Véhicule ayant moins de 2 ans : 1 mois d'antécédent exigé</p> <p>Véhicule ayant plus de 2 ans : Aucun antécédent exigé</p>	<p>Bonus auto ou moto de 0,80</p> <p>OU</p> <p>Permis moto de minimum 24 mois</p>		<p>Bonus auto ou moto de 0,80</p> <p>ET</p> <p>Permis moto de minimum 36 mois</p> <p>ET</p> <p>Antécédents moto de 24 mois minimum</p>	
Age minimum	14 ans	16 ans	18 ans	18 ans	21 ans	26 ans			
Nombre maximum de sinistres	3	3	3	3	3	3			
Corporel de responsabilité totale ou partielle auto/moto	0	0	0	0	0	0			
Matériel de responsabilité totale ou partielle auto/moto	1	1	1	1	0	0			
Non responsable moto	3	3	3	3	3	3			

	Quad *, Enduros*, Custom, Basique, Routière, GTO, SideCar, Scooter >50 cm3, Tricycle	Roadster	Roadster sportif	Sportive, Trail, Cyclo-Scooter < 50 cm3, Véhicules non homologués
CRM	≤ 1.50	≤ 1.25	≤ 0,85 auto OU ≤ 1.25 moto OU permis moto de 24 mois	Souscription impossible
Antécédents assurance auto ou moto	AUCUN	12 MOIS		
Age minimum	23 ans (21 ans si la seule aggravation est le non-paiement, sans malus ni sinistre responsable)	23 ans (21 ans si la seule aggravation est le non-paiement, sans malus ni sinistre responsable)	23 ans	
Age maximum	75 ans	75 ans		
Nombre maximum de sinistres	4			
Corporel de responsabilité totale ou partielle auto/moto	0			

PROFILS AGGRAVÉS :

Matériel de responsabilité totale ou partielle auto/moto	1	
Non responsable moto	4	

*Uniquement pour les véhicules homologués

5. AVANTAGE ET TARIFS

9 CHÈQUE FIDÉLITÉ :

Mise en place du programme **Chèque Fidélité "Bonne Conduite"** qui délivre un crédit de franchise à hauteur du tiers du montant de la franchise par an (dès la F2, sans sinistre ou au maximum un sinistre non responsable avec tiers ou bris de glaces).

- 9 **FLÉXIBILITÉ À LA SOUSCRIPTION :** Fractionnements autorisés : Mensuel / Trimestriel / Semestriel / Annuel.
Paiement à la souscription par prélèvement ou carte bancaire. Choix de la date de prélèvement des primes à venir entre le 1^{er}, 5, 10 ou le 15 du mois.

6. LA SOUSCRIPTION ET LA GESTION

9 RAPIDITÉ ET SIMPLICITÉ DE LA SOUSCRIPTION :

- Prise de garantie immédiate via le site [Assurance scooter](#) carte verte provisoire d'une durée d'un mois.
Carte verte définitive délivrée après le premier paiement de la prime et le retour des pièces à fournir.

Un espace de tarification simple et intuitif qui vous permet :

- D'accéder à toutes les informations utiles comme les documents contractuels disponibles en téléchargement sur [assurance scooter 125](#) ou [assurance moto immédiate](#) contrat souscrit auprès de Solly azar.

9 PIÈCES À FOURNIR À LA SOUSCRIPTION :

- Disposition Particulières signées.
- Relevé d'information de moins de deux mois justifiant des antécédents sur les 36 derniers mois.
- Photocopie recto/verso du BSR/AM ou Permis de conduire Européen en cours de validité autorisant la conduite du véhicule garanti. ○ Photocopie de la carte grise française du véhicule assuré ou de l'attestation d'identification pour les véhicules non homologués.
- Procès-verbaux des infractions s'il y a lieu.
- Le mandat de prélèvement SEPA signé.

Ces documents sont indispensables à la bonne gestion du contrat. A défaut de réception de l'un d'eux, nous pourrions être amenés à résilier le contrat en adressant au souscripteur une lettre recommandée avec préavis de 10 jours.

⑨ **QUALITÉ DE LA GESTION :**

Déclarations des sinistres directement en ligne sur sinistreiard@sollyazar.com

- Délais de gestion des sinistres très rapides, déclarations traitées en 48h à réception du dossier.
- Ligne téléphonique dédiée pour vous accompagner ainsi que vos clients dans la réalisation des avenants, la déclaration des sinistres, et toute autre question liée au contrat.
- Règlement des primes impayées directement par le client en carte bancaire sur une plateforme sécurisée.

VOS CONTACTS

SOUSCRIPTION

[01 80 89 25 05](tel:0180892505)